



Lettre de Marque

À qui de droit,

Par la présente Lettre de Marque, nous, Henaël Ier, accordons les pleins pouvoirs et l'autorité au dénommé Tarte-Agnan, pour entreprendre des actes de Corsaire contre les ennemis du Royaume de Ruthvénie et contre toute personne qui menacerait nos intérêts.

Tarte-Agnan est reconnu pour sa Loyauté, son Courage et son Panache. De par ses qualités et ses actes, il a mérité cette marque de confiance. Nous lui accordons le droit de capturer et de confisquer les biens de nos ennemis, qu'ils soient sur terre ou en mer. Il est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour défendre nos intérêts et assurer notre sécurité.

Cette Lettre de Marque demeure en vigueur jusqu'à nouvel ordre de notre part ou jusqu'à ce que ses objectifs soient atteints.

Fait à Ruthvenville, ce 6 avril 2024.



Henaël Ier, Roi de Ruthvénie